

## En bref

### **Cumul des mandats : Christian Estrosi favorable à une limitation dans le temps**

Christian Estrosi a déposé hier deux propositions de loi visant « à accélérer le renouvellement de la classe politique en limitant le nombre de mandats consécutifs ». Pour le député-maire de Nice, « le débat n'a jamais été posé sous le bon angle ». « Il ne s'agit pas de limiter les mandats entre local et national, qui sont et doivent rester complémentaires, mais il s'agit de permettre un meilleur renouvellement de la classe politique. » D'où sa proposition de limiter à deux le nombre de mandats consécutifs « pour agir plutôt que de se maintenir, ce qui constituera une contribution dans le débat pour la présidentielle 2012. »

### **Quinze ans de réclusion requis contre Dieter Krombach**

Une peine de 15 ans de réclusion a été requise hier à Paris au procès du médecin allemand Dieter Krombach, jugé pour la mort suspecte d'une adolescente française en 1982, dans une affaire qui suscite un litige diplomatique franco-allemand. Ce procès a été rendu possible par l'enlèvement de l'accusé en Allemagne, rapt organisé en 2009 par le père de la jeune fille, André Bamberski.

L'avocat général a critiqué lors de son réquisitoire « l'incompétence » des autorités allemandes et fustigé leur refus de poursuivre ce crime. Au terme de trois semaines de procès, il a ironiquement qualifié l'action de la justice allemande par un mot du poète français Alfred Jarry : « Elle a beaucoup d'ordre, c'est pour ça qu'elle classe beaucoup (sans suite, ndlr) ». L'appréciation finale par la cour française de la mort de Kalinka Bamberski, 14 ans, qui a succombé de manière mystérieuse dans la nuit du 9 au 10 juillet 1982 au domicile du médecin allemand à Lindau, en Bavière, aura donc aussi une portée diplomatique.

### **Procès de Villiers-le-Bel : 3 à 15 ans de prison pour trois tireurs présumés**

Des peines de 3 à 15 ans de prison ont été prononcées par la cour d'assises de Nanterre (Hauts-de-Seine) hier soir à l'encontre de trois tireurs présumés dans le procès en appel des émeutes de Villiers-le-Bel (Val-d'Oise) de 2007. Depuis le 4 octobre, quatre jeunes comparaissaient pour tentative d'homicide sur les forces de l'ordre ou complicité. L'un d'entre eux a été

acquitté. Un cinquième accusé, également acquitté, comparaisait pour avoir fourni une arme aux émeutiers. Lors du premier procès en juin 2010, les quatre tireurs présumés avaient écopé de peines de 3 à 15 ans de prison pour avoir ouvert le feu sur les forces de l'ordre et blessé avec des cartouches de plomb près d'une centaine de policiers lors des soirées d'émeutes des 25 et 26 novembre 2007 qui avaient suivi le décès accidentel de deux adolescents.

### **Mise en cause par *Le Canard* une élue UMP fait dévaliser les kiosques de Puteaux**

Dans sa livraison de cette semaine, l'hebdomadaire satirique révèle que la députée-maire UMP de Puteaux (Hauts-de-Seine) a été entendue par la justice dans une affaire de pots-de-vin. Aussitôt, Joëlle Ceccaldi-Raynaud a fait acheter les quelque 600 exemplaires du *Canard Enchaîné* vendus dans les kiosques de sa ville. L'information a été révélée sur le blog d'un opposant municipal, le MoDem.Christophe Grébert, et confirmée par *Le Canard*. Joëlle Ceccaldi-Raynaud se dit étrangère à toute cette affaire et annonce qu'elle va déposer plainte en dénonciation calomnieuse.

Nice Netter 22/10/11

Joëlle Ceccaldi-Raynaud, député-maire de Puteaux (UMP), mise en cause dans une affaire de pots-de-vin relayée par *le Canard enchaîné*, a demandé à son équipe d'acheter tous les exemplaires de l'hebdomadaire en vente dans la ville, ont affirmé aujourd'hui un élu d'opposition et un journaliste du Canard. Contactée par l'AFP, la mairie n'était pas joignable cet après-midi. "Non seulement (le) maire de Puteaux a fait acheter la quasi-intégralité des 600 exemplaires du *Canard enchaîné* mis en vente mais (il) fait régner un climat de peur sur les kiosquiers, certains d'entre eux refusant d'être réapprovisionnés en raison d'éventuelles représailles", a affirmé le journaliste du *Canard* Hervé Liffra, confirmant une information révélée par le blog du conseiller municipal d'opposition (Modem) Christophe Grébert. "Les kiosquiers ont reconnu des personnes de la mairie. L'un d'entre eux m'a assuré qu'en cas de nouvelle livraison, il mettrait les nouveaux exemplaires sous son comptoir et les renverrait la semaine prochaine pour invendus", a ajouté Hervé Liffra. Selon le journaliste, c'est une "première" dans l'histoire de l'hebdomadaire satirique. "Nous avons déjà vu des villes acheter un maximum d'exemplaires mais jamais elles n'ont cherché à empêcher le réapprovisionnement", a ajouté Hervé Liffra. Dans son édition du 19 octobre, le *Canard enchaîné* révélait que Joëlle Ceccaldi-Raynaud avait été entendue en août comme témoin assisté par un juge d'instruction de Nanterre dans une enquête sur des soupçons de commissions occultes dans le cadre de l'attribution d'un marché par le syndicat intercommunal de chauffage urbain de la Défense (Sicudef) à Enerpart. Dans cette affaire, le père de l'élue, l'ex-sénateur-maire UMP de Puteaux Charles Ceccaldi-Raynaud, avec lequel elle est en conflit ouvert depuis plusieurs années, a été mis en examen en 2007 pour "favoritisme, recel d'abus de biens sociaux et corruption passive". Selon *Le Canard Enchaîné*, dans le cadre de cette enquête, Charles Ceccaldi-Raynaud a accusé sa fille d'avoir touché des commissions occultes. Joëlle Ceccaldi-Raynaud a annoncé aujourd'hui qu'elle allait déposer une plainte en dénonciation calomnieuse, tout en se disant "étrangère" à cette affaire.

◀ Précédent